

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2004 de M. Roman Juon, intitulée: «Zone bleue à la rue Beauregard?»

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis la nuit des temps, la rue Beauregard située dans la Vieille-Ville dispose d'un régime de stationnement illimité, alors que les zones bleues ont été développées avec satisfaction partout ailleurs.

La rue Beauregard est occupée de façon continue par des voitures, ce qui n'est pas le statut que préconisent les autorités. A quand des modifications?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour des raisons de compétence, la Ville de Genève s'est adressée à l'Office cantonal de la mobilité (OCM) au sujet du statut des places de stationnement de la rue Beauregard. La direction de l'OCM a décidé de mettre toute la rue Beauregard en horodateur. Une enquête publique a été publiée et un arrêté pris le 21 mai 2008. L'arrêté est définitif.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 27 août 2008.